BOURSEVILLE

Mairie :

Téléphone 03.22.30.20.33 Fax 03.22.61.24.70

N°52

BULLETIN D'INFORMATION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2013

Avant la réunion du conseil, avec la présence d'un public inhabituel, le maire présente les responsables de la société TEAM qui avaient demandé la possibilité de détailler leur projet devant l'assemblée. Il précise également ne pas être à l'origine de la démarche de la société, persuadé que la ZDE (Zone de Développement Eolien) excluait Bourseville de toute implantation d'éoliennes.

Après un exposé sur l'éolien en général et l'évolution de la législation, en particulier depuis le « Grenelle 2 » de Juillet 2010 qui régit la procédure actuelle, le schéma régional, validé en Juin 2012 remplaçant la ZDE, la société a procédé à une étude par étape concernant la faisabilité technique, la faisabilité foncière, avec rencontre avec les propriétaires et locataires susceptibles d'être concernés et ce jour 13 Novembre 2013, présentation au conseil municipal pour une délibération donnant un avis favorable à la poursuite du projet.

Il reste à préciser les emplacements définitifs possibles par rapport aux contraintes imposées, le raccordement au réseau, vraisemblablement Nibas si l'extension est réalisée à temps et suffisamment importante pour accueillir les raccordements futurs. Les retombées financières pour la commune sont, pour une éolienne de 2,5 Mw, 8825 € et pour la ccvi, 11537 € .(la base d'imposition pour une éolienne se calcule sur sa puissance en Mw). Le nombre d'emplois concernés en France est estimé à 30000 non délocalisables. Sur la base de 8 éoliennes envisagées actuellement, ce serait 70600€ pour la commune et 92296 € pour la CCVI Dans la réalisation de chaque projet, il est prévu une garantie financière de 50000 € à la CdC pour la démolition en fin de vie de chaque éolienne et la réfection des chemins ruraux d'accès pour une résistance à 14 tonnes essieu. Une enquête publique expose le projet et recueille critiques et observations

Suite à cette présentation, la parole est donnée aux conseillers. Les questions principales :

Mme Roques cite l'ADEME qui met en doute le rendement des éoliennes. Elle met en doute également les retombées financières pour la commune.

Mr Flachet demande les conséquences éventuelles d'un différé du projet sur les possibilités de raccordement. Réponse : différents sites sont à l'étude, les premiers finalisés bénéficieront du raccordement. Le renforcement du poste de Nibas est au stade projet.

Mr Dubus dénonce l'impact visuel depuis Martaigneville en s'appuyant sur les simulations données par les photos montages présentées et demande les noms des propriétaires concernés, ce à quoi se refuse le représentant de la société, invoquant la confidentialité de ses démarches préalables. En cas de projet arrivé au stade de l'enquête publique, les noms des propriétaires concernés seront connus et consultables en mairie.

D'autres questions portent sur les délais de réalisation, la durée de vie des éoliennes, le démantèlement ect……

Suite à cette présentation, le maire remercie les représentants de la société et ouvre la séance du conseil.

Présents : Mrs Dentin, , Dubuc, Hénin, Leroy, Varlet, Flachet, Samson, Liébert, Mmes Holleville, Dumont, Bourhis, , Roques, Migeot.

Absent excusé : Mr Delbarre qui donne procuration à Mr Hénin

Le compte rendu de la réunion du 1er Octobre 2013 est lu et accepté. Mr Delbarre, absent, avait demandé que soit précisé pour le C.R.du 20 Juin 2013 que son refus de prendre part au vote des subventions ne concernait que celle attribuée à la société de chasse qu'il préside. Il avait bien pris part au vote des autres subventions. Dont acte.

Delibération de principe sur l'implantation d'éoliennes sur la commune :
Le maire lit le texte d'une délibération type pour ce genre d'accord. Mme Roques « trouve louche que cette question intervienne avant les élections » et ne voudrait pas « qu'on prenne une décision à la va-vite comme pour les noues ».
Le maire s'étonne de cette réaction, étant donné que le leitmotiv permanent du conseil était « comment trouver des ressources ou des économies » pour renforcer l'action du conseil municipal. Il précise que le conseil municipal précédent avait étudié le projet, mais que la société « Ventura » qui le démarchait à l'époque avait abandonné devant l'hostilité du conseil municipal de Woignarue, concerné à part égale et l'opposition majoritaire des chasseurs et propriétaires. Puis l'étude et l'adoption d'une ZDE (zone de développement éolien) excluant Bourseville de toute implantation avait bloqué la tentative de reprendre un projet.
Mr Varlet rappelle que la recherche d'implantations éoliennes figurait au programme de ce conseil élu en 2008. Un doute subsiste sur cette affirmation. A vérifier.
Mr Dubuc évoque les simulations d'implantations et l'impact négatif sur le paysage vu de Martaigneville Un commentaire défavorable est fait sur ces photos virtuelles.
Mmes Roques et Migeot évoquent la dévalorisation qui frappe l'immobilier dans les communes ou sont visibles les éoliennes. Le percepteur, consulté, aurait donné d'autres chiffres concernant le rapport pour la commune de l'implantation d'éoliennes.
Mr Flachet, s'interrogeant sur les réactions défavorables, constate qu'à l'évidence le projet ne fait pas l'unanimité et se demande s'il ne serait pas utile d'en débattre plus profondément au sein d'une commission, de vérifier toutes les affirmations vu la proximité des élections.
Le maire précise que le mandat de ce conseil se termine en Mars, qu'il est inconcevable de geler tout projet dans cette perspective.
C'est d'ailleurs en tant que propriétaire qu'il a été saisi du projet, l « 'Administration » n'a pas signalé la modification de sa ZDE.
Et s'il a présenté cette opportunité dés qu'il en a eu connaissance, c'est pensant répondre à une demande récurrente de trouver des ressources nouvelles.
La question posée d'étudier cette question en commission recueille une majorité pour.
La délibération d'avis favorable n'est donc pas prise, la société TEAM en sera avertie.

Délibération pour la reprise des ETS Capelle.
Les dirigeants de la société ATV ont demandé si l'accord verbal et écrit qui leur a été donné concernant la reprise des ETS Capelle pouvait se concrétiser sous forme de délibération.
Celle-ci précisera l'accord du conseil pour la reprise d'une activité industrielle dans les locaux de l'ancienne société Capelle, activité conforme au POS actuel. Accord du conseil.

SDIS
La visite annuelle du CPI a reconnu un « Corps opérationnel » et des « locaux conformes » aux critères demandés. Le Lt Colonel DADJIC a souligné l'excellence du travail accompli bénévolement par une équipe de sapeurs pompiers.
Il confirme la non départementalisation du Corps à cause de la proximité de trois centres de secours, le SDIS réservant en priorité la départementalisation aux secteurs non couverts théoriquement par une intervention rapide comprise entre 10 et 20 minutes.
Il a annoncé également que les normes des centres de secours sont plus exigeantes que celles d'un CPI, ce qui pourrait poser problème.

Indemnité du maire.
La décision de baisser l'indemnité du maire prise à la réunion précédente pour raisons personnelles sera rattachée à cette réunion pour tout acte administratif susceptible d'être demandé par le trésorerier.

Indemnité du percepteur
De même, la trésorerie a donné le montant exact 399,50 €, de l'indemnité de gestion attribué par les textes en vigueur. La nouvelle délibération le précisera.

Devis réseau pluvial
Le devis de 4 442 € ht présenté le matin même par la société Colas est accepté. Il correspond à un branchement au coup par coup sans subvention.
Le maire précise avoir constaté sous pluie battante qu'une seule noue recevait en fait tout le ruissellement du chemin du bois de Belloy, gonflé ce jour-là du ruissellement des terres situées tout en haut de la plaine.
Ce qui n'est le rôle, ni du chemin, et encore moins de la noue.
Des passages surélevés dans le chemin devraient empêcher cet écoulement indésirable.
Les différentes noues ne peuvent se raccorder entre elles.

Création de poste
Depuis l'arrêt maladie de Monsieur Lenfant, Germain Méresse effectue 15 heures supplémentaires chaque semaine, tolérées par la trésorerie.
L'arrêt maladie est prononcé jusqu'en Mars, mais la reprise éventuelle de Michel Lenfant est assorti d'interdictions lourdes, entre autres, interdiction de porter des charges supérieures à 10 kgs, ce qui laisse peu d'activités possibles.
Germain Méresse donnant toute satisfaction, le conseil est d'accord pour créer un poste d'adjoint technique 2ème classe en supprimant le poste actuel de 20 heures, le tout en suivant les consignes du centre de gestion.

Eaux de pluie de l'église
Le maire donne lecture de la lettre de la Présidente de l'association Notre Dame des Anges demandant la possibilité d'entreprendre des travaux afin de récupérer les eaux de descente des six gouttières, eau qui s'infiltre sur place et présente des nuisances pour les tombes, les fondations et les murs de l'église.
Après consultation de la CCVI, il serait possible pour la commune de louer une mini- pelle et, avec le renfort du personnel de la communauté de communes, de réaliser rapidement ces travaux en collectant les eaux des six descentes pour les relier au réseau unitaire qui descend de la salle socio culturelle à l'impasse du cimetière.

Chantier Jeunes
Il est reconduit pour 2014 par la CCVI.
La commune se porte candidate pour un chantier dans les mêmes conditions qu'en 2012, si les demandes des autres communes laissent un espace disponible.

Coussins Berlinois
Pour la pose de ces ralentisseurs sur une voirie départementale, il faut demander au département une convention avec, à l'appui, un plan du projet. Le maire a écarté toute étude préalable, seule l'efficacité du procédé est à prendre en compte, il y aura toujours des critiques.

Fourniture de gaz
Il faut préciser le fournisseur de gaz pour le nouveau branchement de la mairie.
La commune conserve le même fournisseur, GDF, tout changement suppose une étude préalable concernant tous les postes de consommation.

Recensement
Bourseville est concerné par un recensement en 2014.
Mmes Elisabeth Legrand et Isabelle Frété seront les agents recenseurs.

Informations diverses Le maire montre quelques documents :

Subvention Palulos-
Pour toucher 26 € d'une subvention dite « palulos » indispensable à l'établissement du dossier de rénovation du presbytère, la commune devait fournir un dossier de 18 pages en x exemplaires. N'ayant pas jugé utile un tel travail pour 26 €, le dossier n'a jamais été fourni. Après de multiples réclamations téléphoniques, le dossier a été reconstitué par l'administration elle-même, envoyé à parapher avec précision d'en conserver un exemplaire pour la commune. Efficacité ou aberration administrative ?.

Appel d'offres
Un exemple est donné de l'extrême précision et de l'impartialité avec lesquelles sont traités les dossiers des entreprises répondant à un appel d'offres à la CCVI. En l'occurrence, la déconstruction de la piscine « Tournesol. ». Le maire souligne l'importance d'avoir à la CCVI des délégués en charge de « Commissions » comme celle-ci

Pôles de Santé
Une réunion a eu lieu récemment avec les professionnels de santé sur la possibilité de créer un « Pôle Santé » susceptible d'attirer de jeunes médecins sans leur imposer un achat immobilier. Tout un collectif de médecins et autres professionnels de santé ont déclaré adhérer au projet de création de pôle de santé pluriprofessionnel et se sont associés à la demande d'un consultant pour l'étude de faisabilité, tout en ne s'engageant pas pour une participation ultérieure au projet.
Une réunion commune CCVI-professionnels à reçu les premières réflexions de l'étude envisageant trois scénarios. Dans l'ordre de préférence :

1- Un pôle central à Escarbotin avec antennes sur les communes les plus éloignées.
2- Deux maisons médicales : 1 à Escarbotin, 1 à Feuquières pour un équilibre de proximité avec le risque de doublons.
3- Trois maisons médicales comme actuellement, ce qui ne semble pas améliorer les choses

Aucune des maisons actuelles n'est adaptée à ces transformations. La CCVI n'a pas encore étudié le projet en conseil communautaire.

Chemin piétonnier
On attend toujours les propositions de la FDE pour la remise en état du chemin piétonnier côté impasse du cimetière délaissé par le contrat d'entretien de l'éclairage public.

Rythmes scolaires
Lors de la réunion du conseil d'école, les enseignants ont proposé de prendre en charge les heures du « péri-scolaire » institué par le nouveau gouvernement.si la commune le désire et les prend en charge financièrement. Le conseil est d'accord et très heureux de cette proposition qui lui enlève le souci de recruter un personnel compétent prêt à assumer un travail difficile avec des horaires impossibles.

Facture Fondasol
Le maire donne lecture de la lettre recommandée de Mr Boulan qui conteste le montant de 2063,10 € correspondant à la moitié du devis qu'il s'était engagé par écrit à régler si la commune lui accordait la parcelle AD 188 puisque la commune n'a réglé en fait que cette somme à Fondasol.Le maire lui a fait remarquer que les 2063 € 10 correspondent à son engagement écrit. La démarche entreprise par la mairie pour diminuer la facture de l'entreprise vu son rapport imprécis et incorrect ne le concerne pas.Par contre il est bien à l'origine de ces frais inutiles.Le conseil approuve cette décision qui sera communiquée à l'intéressé.

Passage piéton rue d'Abbeville
Mr Dubuc signale que le passage piéton est coupé régulièrement par le stationnement des voitures sur les entrées de parcelles. Il demande que soit rappelé aux riverains de laisser libre la circulation sur ce chemin en stationnant sur les aires prévues à cet effet. Mention sera faite sur le bulletin municipal.
Avant que la réunion se termine, Mme Holleville produit le document des propositions électorales de ce conseil municipal ou la recherche d'implantations éoliennes figure en première ligne.

La séance est levée à 22 h 50. Le maire remercie les personnes présentes pour l'intérêt porté à l'action du conseil municipal.

LE TELETHON 2013

Mme Holleville donne le résultat de cette opération : 1 471 €. (1 430,50 € en 2012 Elle remercie toutes les associations, donateurs et les bénévoles qui ont assuré cet journée. Merci à tous.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE 2014

Les inscriptions doivent se faire au plus tard le mardi 31 décembre 2013. La loi prévoit d'assurer une permanence ce jour là. Ainsi la mairie sera ouverte le mardi 31 décembre 2013 de 10h à 12h pour recevoir les dernières inscriptions.

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'identité
- Justificatif de domicile

Toute personne s'installant dans la commune est priée de se faire connaître en mairie dès son arrivée afin d'être répertoriée dans le fichier informatique. (venir avec pièce d'identité et livret de famille)

VŒUX DU MAIRE

NOUS INVITONS LA POPULATION A L'ECHANGE DES VŒUX QUI AURA LIEU

LE SAMEDI 11 JANVIER 2014
DE 18 A 22 HEURES
AU CENTRE SOCIOCULTUREL

LE VERRE DE L'AMITIE ET SA SUITE.....

ANNEE 2013

Code INSEE	Nom commune	Total pop DGF	Potentiel fiscal	Potentiel financier	Potentiel financier par pop DGF	Potentiel financier par hab de la strate	Effort fiscal
80008	AIGNEVILLE	858	456 586	551 739	643.05	666.81	1.36
80096	BETHENCOURT-SUR-ME	1 056	1 080 631	1 169 059	1107.06	724.37	1.39
80124	BOURSEVILLE	775	510 629	566 523	731.00	666.81	1.40
80190	CHEPY	1 354	860 546	1 040 816	768.70	724.37	1.64
80308	FEUQUIERES-EN-VIMEU	2 572	2 682 618	2 917 294	1134.25	822.94	1.40
80360	FRESSENNEVILLE	2 307	1 954 994	2 206 841	956.58	822.94	1.34
80368	FRIVILLE-ESCARBOTIN	4 666	4 077 689	4 776 453	1023.67	913.93	1.63
80527	MENESLIES	317	201 060	251 059	791.98	589.79	1.52
80597	NIBAS	872	825 029	908 856	1042.27	666.81	1.30
80603	OCHANCOURT	295	129 061	159 766	541.58	589.79	1.42
80770	TULLY	639	255 268	356 951	558.61	666.81	1.47
80775	VALINES	660	312 529	406 517	615.93	666.81	1.50
80827	WOINCOURT	1 491	885 797	1 122 696	752.98	724.37	1.78
80834	YZENGREMER	609	243 441	319 559	524.73	666.81	1.35

Classement par potentiel financier croissant pap pop DGF

80834	YZENGREMER	609	243 441	319 559	524.73	666.81	1.35
80603	OCHANCOURT	295	129 061	159 766	541.58	589.79	1.42
80770	TULLY	639	255 268	356 951	558.61	666.81	1.47
80775	VALINES	660	312 529	406 517	615.93	666.81	1.50
80008	AIGNEVILLE	858	456 586	551 739	643.05	666.81	1.36
80124	BOURSEVILLE	775	510 629	566 523	731.00	666.81	1.40
80827	WOINCOURT	1 491	885 797	1 122 696	752.98	724.37	1.78
80190	CHEPY	1 354	860 546	1 040 816	768.70	724.37	1.64
80527	MENESLIES	317	201 060	251 059	791.98	589.79	1.52
80360	FRESSENNEVILLE	2 307	1 954 994	2 206 841	956.58	822.94	1.34
80368	FRIVILLE-ESCARBOTIN	4 666	4 077 689	4 776 453	1023.67	913.93	1.63
80597	NIBAS	872	825 029	908 856	1042.27	666.81	1.30
80096	BETHENCOURT-SUR-ME	1 056	1 080 631	1 169 059	1107.06	724.37	1.39
80308	FEUQUIERES-EN-VIMEU	2 572	2 682 618	2 917 294	1134.25	822.94	1.40

Classement par effort fiscal croissant

80597	NIBAS	872	825 029	908 856	1042.27	666.81	1.30
80360	FRESSENNEVILLE	2 307	1 954 994	2 206 841	956.58	822.94	1.34
80834	YZENGREMER	609	243 441	319 559	524.73	666.81	1.35
80008	AIGNEVILLE	858	456 586	551 739	643.05	666.81	1.36
80096	BETHENCOURT-SUR-ME	1 056	1 080 631	1 169 059	1107.06	724.37	1.39
80124	BOURSEVILLE	775	510 629	566 523	731.00	666.81	1.40
80308	FEUQUIERES-EN-VIMEU	2 572	2 682 618	2 917 294	1134.25	822.94	1.40
80603	OCHANCOURT	295	129 061	159 766	541.58	589.79	1.42
80770	TULLY	639	255 268	356 951	558.61	666.81	1.47
80775	VALINES	660	312 529	406 517	615.93	666.81	1.50
80527	MENESLIES	317	201 060	251 059	791.98	589.79	1.52
80368	FRIVILLE-ESCARBOTIN	4 666	4 077 689	4 776 453	1023.67	913.93	1.63
80190	CHEPY	1 354	860 546	1 040 816	768.70	724.37	1.64
80827	WOINCOURT	1 491	885 797	1 122 696	752.98	724.37	1.78